

AUTOCOLLANT ANGLES MORTS POUR BUS

Référence : 02824

RESUME

Autocollant adhésif "Attention angles morts" pour autobus. Notre autocollant adhésif est conforme à l'article R. 313-32-1 du code de la route en ce qui concerne la taille (17 x 25 cm) et le code couleur.

Les points forts :

- Fabrication française
- Résistant
- Conforme aux normes

L'autocollant existe aussi en [version pour les camions](#).

DECLINAISONS

Dimension

250 x 170 mm

DESCRIPTION

Description de l'autocollant attention angles morts pour bus

C'est le décret n°2929-1396 du 17 novembre 2020 qui encadre la mise en place des autocollants "angles morts" sur les autobus.

Ce décret oblige les conducteurs à apposer des autocollants à l'avant et sur les côtés afin de symboliser les angles morts

présents sur les bus. Les autocollants ont pour but d'annoncer aux usagers de la route que les conducteurs n'ont pas de visibilité.

Cette nouvelle signalétique renforce la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes. Si le chauffeur ne respecte pas le décret, il s'expose à une amende qui s'élève à 135 €.

En savoir plus : [Réglementation des autocollants angle mort](#)

Découvrez également notre [panneau magnétique dédié au transport scolaire](#) !

Caractéristiques de l'autocollant angles morts pour bus

Les dimensions : 250 x 170 mm (taille obligatoire)

Support : Adhésif